

FORMATION

Spécial Hôtellerie Restauration

PUBLIC CONCERNE

Direction, Ressources humaines, contrôle gestion paie, Direction des Opérations

Accès mobilité réduite possible (pour tout autre handicap contacter eQualog).

DUREE :

Durée : 2 jours
14 heures

OBJECTIFS COMPETENCES

Être capable de : connaître les différentes dispositions et obligations sociales en gestion du temps de travail et définir les règles et les processus à mettre en œuvre pour garantir la cohérence de la politique rh d'un groupe en HCR

PRE REQUIS :

Accès au logiciel eQualog

MODALITES ET DELAIS

D'ACCES :

Minimum 2 à 3 semaines, à définir avec le client

TARIF :

A partir de 650€ la journée et sur devis.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Les participants appliquent les connaissances acquises durant le cours lors de travaux pratiques. Ces exercices s'appuient sur une base de données conçue de façon à résoudre l'ensemble des cas les plus fréquents mais aussi sur des exercices pratiques.

PARTICIPANT

Nombre : 1 à 8 personnes

LIEU DE FORMATION

INTRA/ INTER

Intitulé du stage : Point sur organisation des processus et mise en place de l'annualisation en HCR

Introduction

- Les différents aspects de la gestion du personnel
- Les principes de la gestion du temps de travail
- Explication du fonctionnement actuel

Qui fait quoi.

- Organisation et structure des données
- Conditions d'accès
- L'accès hiérarchisé aux données

Point Organisation des Processus

- Retour sur les périodes passées
- Planification, affichage
- Règles de construction et d'affichage d'un planning
- Contraintes légales de modification.

Les événements

- Utiliser et gérer des codes événement
- Les principes d'interaction avec la paie
- Règles de valorisation du temps
- Registre obligatoire des repos

Mise en place annualisation

- Définition de l'annualisation
- Principe de la Planification annuelle
- Mise en place des plannings indicatifs

Les événements

- Utiliser et gérer des codes événement
- Les principes d'interaction avec la paie
- Règles de valorisation du temps
- Registre obligatoire des repos

L'émargement obligatoire

- Emargement manuel ou automatisé.
- Contrôle avec le planning
- Interventions en cas d'oubli d'émargement
- Dans quels cas intervenir sur l'émargement réel.
- Les points de vigilance
- Information des salariés
- En cas de contestation

Préparation des éléments de paie

- Contrôler les éléments variables
- Procédure d'envoi au centre de gestion

Définition des règles de bonne pratique

- Elaboration du processus RH
- Mise en place des points de contrôle

Evaluation et suivi pédagogique

- Evaluation pédagogique : exercices pratiques et mise en situation
- Evaluation de la satisfaction : questionnaire à chaud
- Formation non diplômante, attestation de formation sur demande

Supports de Formation

- Procédure Simplifiée
- Logiciel

Contact : 04 90 07 51 58

contact@equalog.fr

Date de dernière mise à jour : 28/03/2023